

V

(Avis)

PROCÉDURES JURIDICTIONNELLES

COUR DE JUSTICE

Pourvoi formé le 11 janvier 2017 par Polo Club contre l'ordonnance du Tribunal (neuvième chambre) rendue le 10 novembre 2016 dans l'affaire T-67/15, Polo Club/EUIPO

(Affaire C-10/17 P)

(2017/C 231/02)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Polo Club (représentant: D. Masson, avocat)

Autres parties à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Lifestyle Equities CV

Par ordonnance du 1^{er} juin 2017, la Cour de justice (dixième chambre) a jugé que le pourvoi était irrecevable.

Pourvoi formé le 31 janvier 2017 par Universidad Internacional de la Rioja, S.A. contre l'arrêt du Tribunal (huitième chambre) rendu le 1^{er} décembre 2016 dans l'affaire T-561/15, Universidad Internacional de la Rioja/EUIPO — Universidad de la Rioja (Universidad Internacional de la Rioja UNIR)

(Affaire C-50/17 P)

(2017/C 231/03)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Universidad Internacional de la Rioja, S.A. (représentants: C. Lema Devesa et A. Porrás Fernández-Toledano, avocats)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Par une ordonnance rendue le 1^{er} juin 2017, la Cour (neuvième chambre) a rejeté le pourvoi et ordonné que Universidad Internacional de la Rioja, S.A., supporte ses propres dépens.
